



## REGLEMENT

### URBAN TRAIL ANDREZIEUX-BOUTHEON

L'Urban Trail d'Andrézieux-Bouthéon est organisé par le service des Sports en lien avec l'association du FAC Athlétisme le dimanche 18 juin 2023.

#### 1. PARTICIPATION

Les courses sont ouvertes :

A partir de Cadets (nés en 2007 et avant) sur le parcours du 10,5 km (125 m D +)

A partir de Juniors (nés en 2005 et avant) sur le parcours de 17,5 km.(130m D +)

sous réserve du **respect des mesures sanitaires et** des règles de participation aux Courses Hors Stade édictées par la FFA et applicables au 18 juin 2023 et des dispositions du présent règlement.

Les courses sont ouvertes aux « Joëlettes » mais ne peuvent être ouvertes aux personnes en situation de handicap (fauteuil)

#### 2. INSCRIPTIONS

Pièces à fournir :

Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).

Une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

Fédération des clubs de la défense (FCD),

Fédération française du sport adapté (FFSA),

Fédération française handisport (FFH),

Fédération sportive de la police nationale (FSPN),

Fédération sportive des ASPTT,

Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),

Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),

Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

**Pour les majeurs** : Un certificat médical de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur. Aucun autre document ne pourra être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

**Pour les mineurs** : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé et attestent que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à des réponses négatives. A défaut il est tenu de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre indication à la pratique du sport en

compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de six mois à la date de la compétition. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur. Aucun autre document ne pourra être accepté.

**Sur www.logicourse.fr : jusqu'au vendredi 16 juin 12h (minuit) (sans frais supplémentaires)**

**12 € (10,5 km) et 17 € (17,5 km)**

**Sur place, Samedi 17 juin de 14h à 16h**

**15 € (10,5 km) et 20 € (17,5 km) au C A B L rue des Garennes Pôle de Loisirs des Bords de Loire à Andrézieux-Bouthéon**

**Chèque à l'ordre du : « FAC Athlétisme d'Andrézieux-Bouthéon »**

**1 € par inscription sera reversé à une association caritative.**

#### **AUCUNE INSCRIPTION LE JOUR DE LA COURSE**

Aucune inscription par Téléphone, Télécopie, Courrier ou Courrier électronique.  
Aucun remboursement ne sera effectué pour quelque cause que ce soit.

### **3. RETRAIT DES DOSSARDS**

Au C A B L rue des Garennes Pôle de Loisirs des Bords de Loire à Andrézieux-Bouthéon :

**Samedi 17 juin de 14 h à 16 h**  
Dimanche 18 juin de 7 h 00 à 8 h 30

### **4. RECOMPENSES**

Un cadeau sera remis aux **300 premiers coureurs** lors du retrait de leurs dossards.

### **5. AVERTISSEMENTS**

Seuls les coureurs ayant produit un dossier d'inscription strictement conforme seront engagés à l'avance.

L'attention des participants est appelée sur le fait qu'ils doivent pouvoir présenter l'original des photocopies produites à toute réquisition de l'autorité administrative.

**Les épingle pour fixer le dossard ne seront pas fournies.**

**Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course dans son intégralité et obligatoirement épingle sur le torse.**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les participants s'engagent à respecter l'environnement en conservant avec eux les emballages de boissons, gels et barres énergétiques etc....

### **6. DEPART**

Le départ sera donné du CABL.

### **7. HORAIRES**

9 h 00 : 10,5 km.

9 h 10 : 17,5 km.

A partir de 10 h 30 : Remise des prix

Les coureurs devront être dans la zone 10 minutes avant le départ.

La zone d'échauffement se situera en arrière de la zone de départ

## **8. ARRIVEE**

L'arrivée est jugée devant la salle du CABL Pôle de Loisirs des Bords de Loire

## **9. PARCOURS**

Les parcours de 10,5 km et 17,5 km sont très légèrement vallonnés.

L'organisateur se réserve le droit pour des raisons de sécurité, de modifier le parcours, le kilométrage ou les horaires, si les conditions l'exigent.

Le circuit est entièrement fermé à la circulation.

Les coureurs ne devront emprunter que le parcours officiel.

## **10. RAVITAILLEMENTS**

Un poste de rafraîchissement + friandises sera installé, au km 5 pour le 10,5 km, au km 7 et 11 pour le 17,5 km et à l'arrivée pour tous.

## **11. SANITAIRES**

À disposition dans la salle du CABL Pôle de Loisirs des Bords de Loire et à l'extérieur.

## **12. SECURITE / MEDICAL**

Des signaleurs seront présents sur l'ensemble du parcours, particulièrement aux endroits dangereux et bifurcations.

Une assistance médicale sera assurée par un médecin et des secouristes située dans la zone d'arrivée et sur le parcours

## **13. ASSURANCE**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique des concurrents(es).

Les organisateurs sont couverts par une police Responsabilité civile souscrite auprès de AIAC Courtage – La Sauvegarde – assurance FFA – n° Z157020.002R souscrit par la Fédération Française d'Athlétisme.

Sauf s'ils y ont renoncé, les licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels liée à leur licence.

Chaque participant non licencié doit s'assurer personnellement.

## **14. CHRONOMETRAGE**

Le chronométrage sera assuré par transducteurs électroniques (puces) à fixer obligatoirement sur la chaussure à l'aide des liens fournis. Il est formellement interdit de fixer la puce à l'aide du lacet. Le port d'une puce ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

La puce devra être restituée à l'arrivée. En cas de non restitution, elle sera facturée 5 €.

## **15. CLASSEMENTS**

Il sera établi : pour le 10,5 km :

Un classement scratch individuel toutes catégories : Masculin et Féminin

Il sera établi : pour le 17,5 km :

Un classement scratch individuel toutes catégories : Masculin et Féminin

## **16. PROTOCOLE**

Le protocole aura lieu dans la salle du CABL.

Les athlètes récompensés devront obligatoirement être présents ou représentés lors de la remise des récompenses.

Les athlètes récompensés seront :

Les podiums Féminines et Masculins sur les 2 courses

+

les 1er des catégories : Masculins et Féminines ; sans possibilité de cumul.

Pour le 10,5 km.Cadets ; Juniors ; Espoirs

Pour le 17,5 km Juniors ; Espoirs

+

Tirage aux sorts de plusieurs dossards.

## 17. PUBLICATION DES RESULTATS

Les classements seront affichés à proximité de l'arrivée.

Ils figureront sur les sites [www.logicourse.fr](http://www.logicourse.fr) et [www.fac-athle.fr](http://www.fac-athle.fr)

Ils seront également transmis à la FFA.

Conformément à la loi dite "Informatique et Liberté", les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime. Pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique : [cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr)

Le coureur qui s'inscrit en ligne peut demander dès son inscription que son identité soit masquée, ensuite Logicourse dispose d'une procédure pour informer la FFA. L'identité du coureur est masquée sur les listes d'inscription, l'écran d'affichage des résultats et les listes de classement

## 18. CHALLENGE METROPOLE

La course Urban Trail Andrézieux-Bouthéon compte pour le Challenge métropole. Il se disputera tout au long de l'année 2023, pour les courses inscrites (voir le calendrier ci-dessous). Les distances et dates indiquées ci-dessous sont prévisionnelles et susceptibles de modifications, notamment pour raison de sécurité ou d'accès au parcours.

Le 6 mai, le St Cham R'Urbain Trail à Saint-Chamond 10 et 21 km.

Le 18 juin, l'Urban Trail Andrézieux-Bouthéon 10,5 et 17,5 km

Le 1 octobre, le Trail Gargomançois de Saint Maurice en Gourgois 10, 20 et 30 km

Le 21 octobre, la course de la Châtaigne à la Tour en Jarez 8, 16 et 25 km

Le 5 novembre, le Sainté Trail Urbain à Saint-Etienne 10, 22 et 32 km

Le 12 novembre, le Trail de Saint-Héand 8, 12, 18 et 30 km

## 19. DROIT A L'IMAGE

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de deux ans, dans le monde entier ; Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit et de rectification aux données personnelles vous concernant.